



## Cohérence salaries / primes

Par **DavidLA**, le **03/11/2009** à **09:33**

Bonjour,

Je suis délégué du personnel dans une PME de 14 salariés.

J'ai découvert des inégalités flagrantes par rapport aux salaires. Effectivement, il semblerait que lorsque l'on fait parti de la famille du gérant, les salaires et primes ne respectent pas le même barème : Un salarié, gendre du gérant, sans qualification, ni expérience en informatique rentré en 2008 à une base salariale de 2250€. Un salarié avec un bac+2 en informatique, rentré en 2007 ne gagne que 2028€. Une formatrice rentré en 1997 gagne 2400€. La fille du gérant, formatrice aussi, rentré en 2005 gagne 2570€.

Des différences apparaissent aussi au niveau de la prime d'ancienneté. La prime d'ancienneté est de 3% tous les 3 ans limité à 9 ans ... sauf pour la femme du gérant, l'ami du gérant et le gérant lui-même.

J'ai en ma disposition la base de paie de la société (un salarié ayant accès à cette base, l'a déposé sur le serveur ftp accessible à tous sans mot de passe. Je ne sais pas si ce fait me permet d'utiliser les données)

Que pouvons nous faire pour rendre plus cohérents les salaires ?

Peut il y avoir rétroactivité sur la prime d'ancienneté ?

En vous remerciant,  
Cordialement,  
David